

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

N° d'ordre : DEL 51-11-2023

Objet de la délibération :

Mise en place de tarifs pour les autres droits de place

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Votants : 21

Date de la convocation :
21/11/2023

Date de publication en ligne :
07/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre 2023 à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Alain LELARGE qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Arnaud JULIEN, qui donne pouvoir à Francine JACQUET Thierry GUEFFIER qui donne pouvoir à Gaëlle LAME.

Absents : Christiane CHILLAN et Jean-Marc BENTOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Laurence ROQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des ressources humaines du 14/11/2023,

Considérant les articles L. 2125-1 à L. 2125-6 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui indiquent que l'occupation ou l'utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, sous réserve des exceptions prévues par la loi, notamment l'utilisation du domaine public qui peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Entendu l'exposé présenté par Madame Claire AGUILLON,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents ou représentés, (ABSTENTION Mme BERTRAND),

FIXE les tarifs de la façon suivante :

Tarifs des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP)	TARIFS ABLIS 2024
LOCATION DES JARDINS (752) au m ² par an	0,20 €
DROIT DE PLACE COMMERCANTS NON SEDENTAIRES (7336)	
Participation pour usage de l'électricité – forfait à la journée	4,00 €
Activités commerciales de vente	12,00 €

Ventes exceptionnelles dans le cadre d'événements organisés par la Commune (type marché, journée patrimoine...) Par mètre linéaire (Electricité comprise)	
Activités médicales (hors service public)	7,50 €
DROIT DE PLACE EXPOSITION VENTE (7336)	
1 jour	40,00 €
DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHES (7336)	
Pour les titulaires ou passagers du marché hebdomadaire :	
Pour un emplacement de 4 mètres linéaires - Forfait	6,00 €
Participation pour usage de l'électricité – Forfait jusqu'à l'installation d'un compteur électrique	2,00 €
DROIT DE VOIRIE (70323)	
Terrasse le m ² /an	5,00 €
Matériels et Matériaux (ex: bennes, remorques, bétonnières, cabane chantier, sacs gravats)/m ² /jour + 1 forfait unique	Forfait 15€ + 1€/m ² /jour
FETES FORAINES (7336) (toute semaine réservée est due dans son intégralité)	
Grands métiers (autos tamponneuses, chenille, loteries...) + de 10 m comprenant billetterie et longueur manège	
Par emplacement par événement	75,00 €
Forfait Electricité	60,00 €
Petits métiers (manèges, jeux, pêches à la ligne, tirs aux ballons et carabines, distributeurs barbes à papa, loteries...) - de 10 m comprenant billetterie et diamètre manège	
Par emplacement par événement	45,00 €
Forfait Electricité	40,00 €
Caravane (électricité comprise) par événement	15,00 €

PRECISE que ces tarifs seront reconduits à l'identique sur les années à venir, sauf délibération contraire les modifiant.

Fait à ABLIS, le 01/12/2023

Le Maire,

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.